

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1042**18 octobre 2004****SOMMAIRE**

Accenture International, S.à r.l., Luxembourg	50004	trange	50009
Acquatica S.A., Luxembourg	50000	Face International, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	50015
Agence Sogespa S.A., Luxembourg	50000	Finau S.A., Luxembourg-Kirchberg	50006
Agence Sogespa S.A., Luxembourg	50002	Finlav International S.A., Luxembourg	49989
Air-Pur, S.à r.l., Munsbach	50012	FNSA Holding S.A., Luxembourg	50003
Am Bistrot, S.à r.l., Munsbach	50013	FNSA Holding S.A., Luxembourg	50003
Ancubo S.A. Holding, Bereldange	50013	Friture Marcel, S.à r.l., Buschrodt	50015
Anedal Immobilière S.A., Luxembourg	49990	Gafs Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	50006
Ateac Luxembourg S.A., Luxembourg	50007	Garage Kremer, S.à r.l., Mertert	50015
Au Charme d'Autrefois, S.à r.l., Luxembourg	50002	Garage/Auto-Ecole Bertrand Nic S.A., Munsbach	50015
Balmoral Investments S.A., Luxembourg	50011	Garda Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	49989
Beauty Center R.K.L., S.à r.l., Strassen	50010	Garda Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	49989
Beauty Center R.K.L., S.à r.l., Strassen	50011	Genco, S.à r.l., Niederanven	50015
Berger Trust Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	49970	Green Company S.A., Luxembourg	50012
Caban S.A., Luxembourg	50011	Grosvenor International S.A., Luxembourg	50012
Café du Centre Mauro, S.à r.l., Blaschette	50013	Hofra-Lux, S.à r.l., Mertert	49986
Canussel Alfa S.A., Luxembourg	50002	Homac Aviation S.A., Sandweiler	49986
Canussel Dopo S.A., Luxembourg	50007	ID 2002 S.A.	50009
Canussel Estate S.A., Luxembourg	50011	Idea Light, S.à r.l., Luxembourg	50016
Caves Schram & Fils, S.à r.l., Bech-Kleinmacher	50014	Immo-House, S.à r.l., Walferdange	50013
Coiffure Martine, S.à r.l., Nagem	50014	International Real Estate Investors Holding S.A., Luxembourg	50011
Constructions Lux-Parachini S.A., Schuttrange	50014	J.W. Commodity Trade Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg	50005
Dekoralux S.A.	50000	Jomax S.A., Pétange	50016
DMC Luxembourg S.A., Steinfort	50014	Jonzac Participations S.A., Luxembourg-Kirchberg	50005
Domania Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	50006	Koan Holding, S.à r.l., Luxembourg	50003
Donpal Financière S.A., Luxembourg	49993	Land Holding S.A., Luxembourg	50013
Donpal Financière S.A., Luxembourg	49993	Lary, S.à r.l., Luxembourg	49987
Due Maggio International S.A., Luxembourg-Kirchberg	50006	Logdirect S.A., Luxembourg	50003
Duotrans, S.à r.l., Wasserbillig	50014	Magadan S.A., Luxembourg	50016
Eider S.A.H., Luxembourg	49995	Maroquinerie du Passage, S.à r.l., Bertrange	50016
Eider S.A.H., Luxembourg	49995	MD Consultant S.A., Luxembourg	50003
Ekeyp S.A., Luxembourg-Kirchberg	50006	MP Lux, S.à r.l., Luxembourg	50004
Electrum, S.à r.l., Luxembourg	50014	Nippon Capital TMK Investments, S.à r.l., Luxembourg	49996
Epicerie Val Fleuri, S.à r.l., Luxembourg	50015	Nippon Capital TMK Investments, S.à r.l., Luxembourg	50000
Eurest Luxembourg S.A., Leudelange	50005	PAM (L), Sicav, Luxembourg	50007
Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l., Luxembourg	49971		
ExxonMobil International Services, S.à r.l., Ber-			

Panuropean (Switzerland), S.à r.l., Luxembourg .	50009	RPSE Lunghezza, S.à r.l., Luxembourg	49993
Partner-Lux S.A., Luxembourg	50004	SCAC International S.A.H.	50007
Peinture Backes & Cie, S.à r.l., Redange-sur-Attert	50004	Sheik Coast S.A.H., Luxembourg	50012
Pétrusse Participations S.A., Luxembourg	49970	Skalar International Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	50012
PIO S.A., Luxembourg	49990	Société Immobilière du Golf S.A., Senningerberg .	49990
PIO S.A., Luxembourg	49990	Spanier & Wiedemann, S.à r.l., Wasserbillig	49994
PIO S.A., Luxembourg	49990	Spanier & Wiedemann, S.à r.l., Wasserbillig	49995
PIO S.A., Luxembourg	49990	Stab Development, S.à r.l., Luxembourg	49987
Prince Charles, S.à r.l., Luxembourg	50007	Stab Development, S.à r.l., Luxembourg	49989
Professional Business Solutions S.A., Sandweiler .	50005	Telecom Matrix, S.à r.l., Luxembourg	49989
Rainbowgirls, A.s.b.l., Initiativgrupp fir lesbëcht		Verinvest Holding S.A.	50008
Liewen zu Lëtzebuerg, Luxembourg	49970	Verinvest Holding S.A., Hesperange	50008
Retail Operating Company Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	50009	Verinvest Holding S.A., Hesperange	50008
Rhein-Trans, S.à r.l., Wasserbillig	50005	Verinvest Holding S.A., Hesperange	50008
RPSE Lunghezza, S.à r.l., Luxembourg	49991	Vivaldi, S.à r.l., Luxembourg	50008

BERGER TRUST LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 41.323.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour le conseil d'administration

Signature

(066016.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

RAINBOWGIRLS, A.s.b.l., INITIATIVGRUPP FIR LESBËCHT LIEWEN ZU LËTZEBOURG,
Association sans but lucratif.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R. C. Luxembourg F 537.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2004 que:

la dénomination de l'association a été modifiée en RAINBOWGIRLS a.s.b.l., INITIATIVGRUPP FIR LESBËCHT LIEWEN ZU LËTZEBOURG».

Luxembourg, le 5 juin 2004.

Pour inscription-modification

Signature

La présidente

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066021.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.256.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(066028.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

**EUROCEANICA SHIPPING HOLDING B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share Capital: EUR 218,000.-.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 103.207.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the second day of August, at 10.00 a.m.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) FINEMME S.p.A., a company with limited liability (Società per Azioni) incorporated under the laws of Italy, with its office address at Via Gabriele d'Annunzio 91, 16121 Genoa, Italy, registered with the Trade and Companies Register of Genoa under number 9243 (FINEMME);

represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Genoa, Italy, on 26 July 2004;

2) RIMORCHIATORI RIUNITI S.p.a., a company with limited liability (Società per Azioni) incorporated under the laws of Italy, with its office address at Via Ponte Reale 2-4, 16124 Genoa, Italy, registered with the Trade and Companies Register of Genoa, under number 7370 (RIMORCHIATORI RIUNITI);

represented by Riccardo Biale, born in Genua, Italy, on 19 August 1949, residing at Via Podgora 10 / 008, Genua, Italy, acting as member of the management board and general director of Rimorchiatori Riuniti and in this respect fully authorised to solely represent Rimorchiatori Riuniti in this matter;

3) ALLAMARA INVEST, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 500,000.-, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (ALLAMARA INVEST);

represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 26 July 2004;

4) IN.GE. INIZIATIVE INDUSTRIALI GENOVESI S.r.l., a company with limited liability (Società a responsabilità limitata) incorporated under the laws of Italy, with its office address at Via dei Pescatori, 1612 Genoa, Italy, registered with the Trade and Companies Register of Genoa under number 332710, (IN GE);

represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Genoa, Italy, on 21 July 2004;

5) POLCEVERA S.A., a public company (Société Anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its official seat in Luxembourg and its principal place of business at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 57 595 (POLCEVERA);

represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 28 July 2004;

(FINEMME, RIMORCHIATORI RIUNITI, ALLAMARA INVEST, IN GE and POLCEVERA are collectively referred to as the Shareholders),

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of EUROCEANICA SHIPPING HOLDING B.V., a Dutch private limited liability company, having its official seat in Amsterdam and its office address in Strawinskylaan 3111, 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, the Netherlands under number 33251604, incorporated on 24 August 1990 by a notarial deed executed before J.C. Ritzen, civil law notary in Roermond, the Netherlands (the Company) is represented at the present meeting;

II. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of the date hereof, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. that the Shareholders resolve as follows:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the principal office and establishment (but not the official seat for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg as per the present notarial deed.

Second resolution

The Shareholders resolve to set the principal office and establishment (but not the official seat for Dutch corporate law purposes) at 2, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

Third resolution

The Shareholders resolve (i) that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée, and thus, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended,

but under the understanding that the Company continues to be regarded under the laws of the Netherlands as a validly incorporated Dutch company, (ii) to proceed to an amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Chapter I.-

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a «Share»:

a share in the capital of the Company;

b. a «Shareholder»:

a holder of one or more Shares;

c. the «General Meeting of Shareholders»:

the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;

d. a «General Meeting»:

a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;

e. the «Management Board»:

the management board of the Company;

f. a «Subsidiary»:

a subsidiary of the Company as referred to in Section 2:24a of the Dutch Civil Code;

g. «in writing»:

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

h. the «Distributable Equity»:

the part of the Company's equity which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained pursuant to the Law;

i. a «Company Body»:

the Management Board or the General Meeting of Shareholders;

j. the «Law»:

any applicable law or regulation.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

Chapter II.- Name, Official seat and objects

Art. 2. Name, Official Seat and Duration.

2.1 The company is a private limited liability company (the Company) and its name is: EUROCEANICA SHIPPING HOLDING B.V./S.à r.l.

2.2 The official seat of the Company is in Amsterdam.

2.3 The principal place of business of the Company and its principal office shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects.

The objects of the Company are:

a. to control, manage, administrate and finance and to participate in industrial, technical, service, shipping and trade industries, including but not limited to the acquisition and holding of shares therein;

b. to invest and control monies, property and receivables;

c. to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general;

d. to develop and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial property rights;

e. to borrow, to lend and to raise funds, except by way of public offer, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness;

as well as to participate in and to manage other enterprises and companies, to finance and to provide securities and guarantees for the debts of businesses and companies with which it forms a group and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

Chapter III.- Share Capital, Register of Shareholders

Art. 4. Share Capital.

4.1 The authorized and issued capital of the Company equals two hundred eighteen thousand euros (EUR 218,000.-).

4.2 The authorized and issued capital of the Company is divided into two thousand one hundred and eighty (2,180) Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Register of Shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered into the register of Shareholders, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.

5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's rights in respect of a Share.

5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal office in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

Chapter IV.- Issuance of Shares

Art. 6. Resolution to Issue and Notarial Deed.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, taken by a majority in number of Shareholders owning at least three quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 The issue of a Share shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

Art. 7. Rights of Pre-emption.

7.1 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if rights are granted to subscribe for Shares.

7.2 Shareholders shall have no right of pre-emption on Shares which are issued to employees of the Company or of a group company as defined in Section 2:24b of the Dutch Civil Code.

7.3 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting of Shareholders.

7.4 Shareholders shall have no right of pre-emption in respect of Shares which are issued to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

Art. 8. Payment on Shares.

8.1 The full nominal value of each Share must be paid upon issuance.

8.2 Payment on a Share must be made in cash insofar as no non-cash contribution has been agreed on. Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company and with due observance of the provisions of the Law.

8.3 Non-cash contributions on Shares are subject to the provisions of the Law.

Chapter V.- Own Shares; Reduction of the issue Capital

Art. 9. Own Shares.

9.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

9.2 The Company may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law.

Art. 10. Financial Assistance.

10.1 The Company may not give security, guarantee the price, or in any other way answer to or bind itself either severally or jointly for or on behalf of third parties, with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof by others. This prohibition also applies to Subsidiaries.

10.2 The Company may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof, but not in excess of the amount of the Distributable Equity.

10.3 The Company shall maintain a non-distributable reserve up to the outstanding amount of the loans referred to in Article 10.2.

Art. 11. Reduction of the Issued Capital.

11.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

11.2 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the provisions of the Law.

11.3 The notice of a General Meeting at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

Chapter VI.- Transfer of Shares, Blocking Clause

Art. 12. Transfer of Shares; Notarial Deed.

12.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

12.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 13. Blocking Clause (offer to co-Shareholders).

13.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 13, unless (i) all co Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by Law to transfer his Shares to a former Shareholder.

13.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (hereinafter: the «Offeror») shall first offer to sell such Shares to his co-Shareholders. Such offer shall be made by the Offeror by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer. Within two weeks of receipt of this notification, the Management Board shall give notice of the offer to the co-Shareholders. Co-Shareholders interested in purchasing one or more of the Shares on offer (hereinafter, the «Interested Parties») must notify the Management Board within one month after said notices from the Management Board have been sent; notifications from co-Shareholders received later shall not be taken into account. If the Company itself is a co-Shareholder, it shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Offeror, subject to the provisions of the Law.

13.3 The price at which the Shares on offer can be purchased by the Interested Parties shall be mutually agreed between the Offeror and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or on the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the international Chamber of Commerce.

If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

13.4 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares on offer they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

13.5 If the Interested Parties wish to purchase more Shares in the aggregate than have been offered, the Shares on offer shall be distributed among them. The Interested Parties shall determine the distribution by mutual agreement. If they do not reach agreement on the distribution within two weeks from the notice to the Management Board referred to in Article 13.4, the Shares on offer shall be distributed among them by the Management Board, as far as possible in proportion to the shareholding of each Interested Party at the time of the distribution. However, the number of Shares on offer allocated to an Interested Party cannot exceed the number of Shares he wishes to purchase.

13.6 The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares on offer and at what price.

13.7 All notifications and notices referred to in this Article 13 shall be made by certified mail or against acknowledgment of receipt. Each time the Management Board receives such notification or notice, it shall immediately send a copy thereof to the Offeror and all Interested Parties (with the exception of the sender), unless indicated otherwise hereinabove.

13.8 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Offeror if he withdraws his offer;
- b. the Offeror and the buyers for equal parts if the Shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of Shares purchased;
- c the Company if the offer has not been accepted in full or only in part.

13.9 The transfer of Shares shall furthermore be subject to the transfer restrictions provided by the Law.

13.10 The preceding provisions of this Article 13 shall apply by analogy to any right to subscribe for Shares and any right accruing from a Share, except any right to a payable distribution in cash.

Chapter VII. Pledging of Shares and Usufruct in Shares, Depository receipts for shares

Art. 14. Pledging of Shares and Usufruct in Shares.

14.1 The provisions of Article 12 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

14.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

Art. 15. Depository Receipts for Shares.

The Company shall not cooperate in the issuance of depository receipts for Shares.

Chapter VIII.- The Management Board

Art. 16. Management Board Members.

16.1 The Management Board shall consist of one or more members. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

16.2 Management Board members are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period of three years. This period of three years shall be extended until the day of the next General Meeting following the expiry of the three

years. After expiry of the aforementioned period, a Management Board member may be reappointed by the General Meeting of Shareholders for a period of three years.

16.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting of Shareholders at any time.

16.4 Any suspension may be extended one or more times, but may not last longer than three months in the aggregate. If, at the end of that period, no decision has been taken on termination of the suspension or on dismissal, the suspension shall end.

16.5 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting of Shareholders.

Art. 17. Duties, Decision-making Process and Allocation of Duties.

17.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

17.2 When making Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

17.3 All resolutions of the Management Board shall be adopted by unanimous vote.

17.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

17.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board.

17.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting of Shareholders may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 18. Representation; Conflicts of Interest.

18.1 The Company shall be represented by the Management Board. Two Management Board members acting jointly shall also be authorized to represent the Company.

18.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, if required by Law, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

18.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 18.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting of Shareholders has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting of Shareholders, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

18.4 Without regard to whether a conflict of interest exists or not, all legal acts of the Company vis-à-vis a holder of all of the Shares, or vis-à-vis a participant in a community property, of married or registered non-married partners, of which all of the Shares form a part, whereby the Company is represented by such Shareholder or one of the participants, shall be put in writing. For the application of the foregoing sentence, Shares held by the Company or its Subsidiaries shall not be taken into account.

18.5 The provisions of Article 18.4 do not apply to legal acts which, under their agreed terms, form part of the normal course of business of the Company.

Art. 19. Approval of Management Board Resolutions.

19.1 The General Meeting of Shareholders may require Management Board resolutions to be subject to its approval. The Management Board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

19.2 The absence of approval by the General Meeting of Shareholders of a resolution as referred to in this Article 19 shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

Art. 20. Vacancy or Inability to Act.

If a seat is vacant on the Management Board («ontstentenis») or a Management Board member is unable to perform his duties («belet»), the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting of Shareholders.

Chapter IX.- Financial Year and Annual Accounts; Profits and Distributions

Art. 21. Financial Year and Annual Accounts.

21.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

21.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal office.

21.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

21.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

21.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting of Shareholders.

21.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its office as from the day on which notice of the annual General Meeting is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

21.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the provisions of the Law.

Art. 22. Adoption of the Annual Accounts and Discharge.

22.1 The General Meeting of Shareholders shall adopt the annual accounts.

22.2 After adoption of the annual accounts, the General Meeting of Shareholders shall pass a resolution concerning release of the Managers from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting of Shareholders prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

Art. 23. Profits and Distributions.

23.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five per cent (5%) of the net profits shall be added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company

23.2 The allocation of profits remaining after application of Article 23.1 shall be determined by the General Meeting of Shareholders.

23.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

23.4 The General Meeting of Shareholders may resolve to make interim distributions on Shares and/or to make distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company, subject to any applicable provision of the Law.

23.5 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

23.6 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity.

23.7 A claim of a Shareholder for payment of a distribution on Shares shall be barred after five years have elapsed.

23.8 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

Chapter X.- The General Meeting of Shareholders

Art. 24. Annual General Meeting.

24.1 The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

24.2 The agenda of this annual General Meeting shall contain, inter alia, the following subjects for discussion:

- a. discussion of the annual report (unless an exemption under the Law applies to the Company);
- b. discussion and adoption of the annual accounts;
- c. the granting of discharge to Management Board members;
- d. allocation of profits; and
- e. other subjects presented for discussion by the Management Board or by Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital, and announced with due observance of Article 26.

The agenda does not need to contain the subjects as referred to under a, b, c and d, if it contains a proposal to extend the period to prepare the annual accounts and (if applicable) to prepare the report, or, if a resolution to that extent has already been taken.

Art. 25. Other General Meetings.

25.1 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

25.2 Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 26. Notice, Agenda and Venue of Meetings.

26.1 Notice of General Meetings shall be given by the Management Board, without prejudice to the provisions of Article 25.2.

26.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

26.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 26.2.

26.4 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

26.5 General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

Art. 27. Admittance and Rights at Meetings.

27.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings of Shareholders, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

27.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

27.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

27.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 28. Chairperson and Secretary of the Meeting.

28.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

28.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 29. Minutes; Recording of Shareholders' Resolutions.

29.1 The secretary of a General Meeting shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

29.2 The chairperson of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial report must be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial report shall be co-signed by the chairperson of the meeting.

29.3 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting of Shareholders. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal office for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more, than the actual cost.

Art. 30. Adoption of Resolutions in a Meeting.

30.1 Each Share confers the right to cast one vote.

30.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued capital. If less than one-half of the Company's issued capital is represented, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

30.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

30.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

30.5 In the General Meeting of Shareholders, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a Subsidiary, nor for any Share for which the Company or a Subsidiary holds the depositary receipts.

30.6 When determining how many votes are cast by Shareholders, how many Shareholders are present or represented, or which part of the Company's issued capital is represented, no account shall be taken of Shares for which, pursuant to the Law or these Articles of Association, no vote can be cast.

Art. 31. Voting.

31.1 All voting shall take place orally. The chairperson is, however, entitled to decide that votes be cast by a secret ballot. If it concerns the holding of a vote on persons, anyone present at the meeting with voting rights may demand a vote by a secret ballot. For the purposes of this paragraph «in writing» shall mean: by means of secret, unsigned ballot papers.

31.2 Blank and invalid votes shall not be counted as votes.

31.3 Resolutions may be adopted by acclamation if none of the persons with voting rights present at the meeting objects.

31.4 The chairperson's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution if a vote is taken on an unwritten proposal. However, if the correctness of such decision is challenged immediately after it is pronounced, a new vote shall be taken if either the majority of the persons with voting rights present at the meeting or, where the original vote was not taken by roll call or in writing, any person with voting rights present at the meeting, so demands. The legal consequences of the original vote shall be made null and void by the new vote.

Art. 32. Adoption of Resolutions without holding Meetings.

32.1 Resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 27.3 shall apply by analogy.

32.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 29.3.

Chapter XI.- Amendment of the Articles of Association; Change of Corporate Form;

Dissolution and Liquidation

Art. 33. Amendment of the Articles of Association; Change of Corporate Form.

33.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Shareholder shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands.

33.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the legal entity.

Art. 34. Dissolution and Liquidation.

34.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of Shareholders. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. The proposal to dissolve the Company must be stated in the notice of such meeting.

34.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint other persons as liquidators.

34.3 During liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

34.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

34.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of each of H.J. Wirix, T. Spijkerman, R.J. Schol, R.H.L. de Groot and S. Messina, as manager of the Company and to grant to each resigning manager, full discharge for the performance of his duties, as manager of the Company, (ii) to confirm the appointment of Riccardo Biale, born in Genua, Italy, on 19 August 1949, residing at Via Podgora 10 / 008, Genua, Italy, as manager of the Company for a period of three years and (iii) to appoint, effective as of the date hereof:

(a) Paul van Baarle, born in Rotterdam, the Netherlands, on 15 September 1958, with professional address at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as manager of the Company for a period of three years; and

(b) Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, born in Geleen, the Netherlands, on 28 February 1971, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as manager of the Company for a period of three years.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to appoint, effective as of the date hereof, MOORE STEPHENS, S.à r.l., 16, allée Marconi - BP 260, L-2012 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a period of three years.

Estimate of Costs

The Company has been subject to capital duty in the Netherlands, an EU Member State, and therefore no Luxembourg capital duty shall be due on this transfer of the place of effective management from the Netherlands to Luxembourg. Reference is made to article 3 (2) of the Law of 29th December 1971.

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one two thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux août à 10.00 heures.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FINEMME S.p.A., une société par actions, (Società per Azioni) constituée conformément aux lois de l'Italie et ayant son siège social au 91, Via Gabriele d'Annunzio, 16121, Gênes, Italie, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Gênes sous le numéro 9243 (FINEMME);

ici représentée par Mme Céline Pignon, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Gênes, Italie, le 26 Juillet 2004;

2. RIMORCHIATORI RIUNITI S.p.A., une société par actions, (Società per Azioni) constituée conformément aux lois de l'Italie et ayant son siège social au 2-4, Via Ponto Reale, 16124, Gênes, Italie, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Gênes, sous le numéro 7370 (RIMORECHIATORI RIUNITI);

ici représentée par Riccardo Biale, né à Gênes le 19 août 1949, demeurant à Gênes, Via Podgora 10/008, Italie agissant en qualité de membre du conseil de direction et de directeur général de Rimorchiatori Riuniti et étant dès lors autorisé à représenter seul RIMORCHIATORI RIUNITI dans ce domaine;

3. ALLAMARA INVEST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ALLAMARA INVEST);

ici représentée par Mme Céline Pignon, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 Juillet 2004;

4. IN GE INIZIATIVE INDUSTRIALI GENOVESI S.r.l., une société à responsabilité limitée, (Società a responsabilità limitata) constituée conformément aux lois de l'Italie et ayant son siège social à la Via de Pescatori, Mola Cagni, 1612, Gênes, Italie, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro 332710 (IN GE),

ici représentée par Mme Céline Pignon, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Gênes, Italie, le 21 Juillet 2004;

5. POLCEVERA S.A., une société anonyme constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.595 (POLCEVERA);

ici représentée par Mme Céline Pignon, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 Juillet 2004;

(FINEMME, RIMORECHIATORI RIUNITI, ALLAMARA INVEST, INGE. et POLCEVERA sont dénommés collectivement les Actionnaires),

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec l'acte auprès des administrations compétentes.

Les parties comparantes, telles que représentées ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. 100% du capital social de EUROCEANICA SHIPPING HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et son adresse au 3111 Strawinskylaan, 1077 ZX, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 33251604, constituée le 24 août 1990 par un acte notarié singé par-devant Maître J.C. Ritzen, notaire à Roermond, Pays-Bas (la Société) est représenté à la présente assemblée;

II. il résulte du bilan de la Société, qu'à ce jour, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration des parties comparantes et le notaire, restera annexé au présent acte et sera enregistrée au même moment auprès des autorités compétentes.

III. les Actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

Les Actionnaires décident de transférer le principal établissement (mais pas le siège social qui restera situé aux Pays-Bas pour les besoins du droit des sociétés y applicable) et le centre de direction effective de la Société des Pays-Bas vers Luxembourg avec effet à la date du présent acte notarié.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'établir le principal établissement (mais pas le siège social qui restera aux Pays-Bas en vertu du droit des sociétés y applicable) au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident (i) que la société devra opérer au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, et ainsi, pour les besoins de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, mais avec la réserve que la Société continue d'être considérée par le droit des Pays-Bas comme une société valablement constituée conformément des Pays-Bas, (ii) de procéder à une modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront dès lors la teneur suivante

STATUTS

Chapitre I.-

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans ces statuts on entend par

a. une «Part Sociale»:

une Part Sociale dans le capital de la Société;

b. un «Associé»:

le détenteur d'une ou plusieurs Parts Sociales;

c. l'«Assemblée Générale des Associés»:

l'organe de la Société constitué par les Associés ayant droit de vote;

d. une «Assemblée Générale»:

une réunion des Associés et autres ayant le droit d'assister aux assemblées des Associés;

- e. la «Gérance»:
le conseil de gérance de la Société;
 - f. une «Filiale»:
une filiale de la Société visée à l'article 2:24a du Code Civil néerlandais;
 - g. «par écrit»:
un courrier, fax ou e-mail, ou un message transmis par tout autre moyen de communication actuel et qui peut être reçu par écrit à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie avec certitude;
 - h. les «Fonds Propres Distribuables»:
la partie des fonds propres de la Société qui excède le capital souscrit augmentée des réserves qui doivent être maintenues conformément à la Loi;
 - i. un «Organe de la Société»:
le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale des Associés.
 - J la «Loi»:
Toute loi ou règlement applicable.
- 1.2 Les références aux articles font référence aux articles qui font partie de ces statuts, sauf indication spécifique contraire.

Chapitre II.- Dénomination, Siège social et Objet

Art. 2. Dénomination, Siège Social et Durée

- 2.1 La Société est une société à responsabilité limitée (la Société) dont la dénomination est: EUROCEANICA SHIPPING HOLDING B.V./S.à r.l.
- 2.2 Le siège social de la Société est fixé à Amsterdam.
- 2.3 Le lieu du principal établissement de la Société ainsi que le lieu de direction effective de la Société doivent être situés à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.4 La Société peut avoir des succursales ailleurs mais également à l'étranger.
- 2.5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

- La Société a pour objet:
- a. contrôler, gérer, administrer, financer, et prendre part à une activité dans le secteur industriel ainsi que les secteurs technique, de services, de navigation et de commerce, y compris mais non limités à l'acquisition et la détention des actions;
 - b. investir et contrôler des fonds, des immeubles et des créances;
 - c. acquérir, vendre, gérer et exploiter des titres de propriétés et tous droits de propriété en général;
 - d. développer et exercer le commerce dans les secteurs des brevets d'invention, les marques, les licences, le savoir-faire et tous autres droits de propriété intellectuelle;
 - e. emprunter, prêter, et se procurer des capitaux sauf par voie d'offre publique, y compris l'émission d'obligations, de billets à ordre, tous autres titres ou titres de créances,
- ainsi que participer à et gérer des autres entreprises et sociétés, financer, fournir des sûretés et des garanties pour des dettes des autres entreprises et sociétés du même groupe et tout ce qui est en relation avec ce qui précède ou peut y contribuer, dans un sens le plus large.

Chapitre III.- Capital social

Art. 4. Capital social.

- 4.1 Le capital souscrit et autorisé de la Société s'élève à deux cent dix huit mille euros (EUR 218.000,-).
- 4.2 Le capital souscrit et autorisé de la Société est divisé en deux mille cent quatre vingt (2.180) Parts Sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- 4.3 Toutes les Parts Sociales sont nominatives. Il n'est pas émis de certificats de Parts Sociales.

Art. 5. Registre des Associés.

- 5.1 Chaque Associé, créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu de déclarer par écrit à la Société son adresse.
- 5.2 La Gérance tient un registre dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis leurs Parts Sociales, la date de la reconnaissance ou de la notification ainsi que le montant dont chacune des Parts Sociales est libérée avec mention du fait que toutes les Parts Sociales sont libérées.
- 5.3 Dans le registre des Associés sont également inscrits les noms et les adresses des détenteurs d'un droit de nantissement grevant les Parts Sociales et des usufruitiers des Parts Sociales, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis le droit et la date de la reconnaissance ou de la notification de leurs droits.
- 5.4 A la demande d'un Associé, d'un détenteur d'un droit de nantissement ou d'un usufruitier des Parts Sociales, la Gérance devra fournir gratuitement un extrait de registre des Associés relatif aux droits que le demandeur dispose sur cette Part Sociale.
- 5.5 Le registre des Associés sera tenu à jour régulièrement. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes qui ont le pouvoir de représenter la Société.
- 5.6 La Gérance tient le registre à disposition au principal établissement de la Société au Luxembourg où il peut être consulté par les Associés.

Chapitre IV.- Emission des parts sociales.

Art. 6. Décision d'émission et acte notarié.

- 6.1 L'émission des Parts Sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale des Associés prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins le trois quart du capital souscrit de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales requiert l'exécution d'un acte notarié passé devant un notaire résidant au Grand- Duché de Luxembourg.

6.2 Lors de la décision d'émission de Parts Sociales sont déterminés le prix et les autres conditions d'émission.

6.3 L'émission de Parts Sociales requiert, en outre, un acte notarié passé devant un notaire résidant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées sont parties.

Art. 7. Droit préférentiel.

7.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, chaque Associé a un droit préférentiel au prorata du montant nominatif total de ses Parts Sociales, sous réserve des dispositions des articles 7.2, 7.3 et 7.4. Les Associés ont un droit préférentiel similaire lorsque les droits de souscription de Parts Sociales sont accordés.

7.2 Les Associés n'ont pas de droit préférentiel aux Parts Sociales qui sont émises aux employés de la Société ou d'une société du groupe telle que définie par l'article 2:24b du Code Civil néerlandais.

7.3 Le droit préférentiel peut être limité ou exclu par décision de l'Assemblée Générale des Associés, avant chaque émission de Parts Sociales.

7.4 Les Associés ne disposent pas de droit préférentiel sur les Parts Sociales émises à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales accordé préalablement.

Art. 8. Libération des Parts Sociales.

8.1 Lors de l'émission de chaque Part Sociale le montant nominal doit être libéré intégralement.

8.2 Une Part Sociale devra être libérée en espèces pour autant qu'une libération en nature n'ait pas été convenue. La libération en devise étrangère n'est permise qu'avec l'approbation de la Société et dans les limites des dispositions de la Loi.

8.3 Les apports en nature sont soumis au respect des dispositions de la Loi.

Chapitre V.- Parts sociales propres; Réduction du capital souscrit

Art. 9. Parts Sociales propres.

9.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, la Société ne pourra pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

9.2 La Société pourra acquérir des Parts Sociales propres intégralement libérées ou des certificats de dépôt de telles Parts Sociales, sous réserve du respect des dispositions de la Loi.

Art. 10. Assistance financière.

10.1 La Société ne peut pas accorder de sûreté, garantir le prix, se faire fort d'une autre manière ou s'engager conjointement ou solidairement pour et au nom et pour le compte de tiers, en vue de la souscription ou l'acquisition des Parts Sociales ou certificats de dépôt de ces Parts Sociales. Cette prohibition s'applique également aux Filiales.

10.2 La Société peut consentir des prêts en vue de la souscription ou de l'acquisition des Parts Sociales dans la limite du montant des Fonds Propres Distribuables.

10.3 La Société devra maintenir une réserve non distribuable dont le montant sera égal au montant maximum des prêts auxquels il est fait référence à l'article 10.2.

Art. 11. Réduction du capital souscrit.

11.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de réduire le capital souscrit de la Société. La décision de réduire le capital souscrit de la Société doit être prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital souscrit de la Société. La décision de réduire le capital souscrit de la Société requiert l'exécution d'un acte notarié passé par devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

11.2 La réduction du capital souscrit de la Société s'effectue conformément et dans les limites des dispositions de la Loi.

11.3 La convocation de l'Assemblée Générale, appelée à statuer sur une proposition de réduction du capital, devra mentionner l'objectif poursuivi par la réduction du capital et les conditions de sa réalisation. Les dispositions mentionnées dans ces statuts portant sur une proposition de modification des statuts sont applicables, par analogie.

Chapitre VI.- Cession des Parts Sociales; Limitations à la cessibilité des parts sociales

Art. 12. Transfert des Parts Sociales; Acte Notarié.

12.1 Le transfert de toute Part Sociale ou de tout droit réel grevant une Part Sociale requiert un acte notarié passé par devant un notaire résidant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées sont parties.

12.2 A l'exception du cas où la Société est elle-même partie à l'acte juridique, les droits attachés à toute Part Sociale ne pourront être exercés qu'après la reconnaissance du transfert concerné par la Société ou la notification de l'acte à la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 13. Restrictions au transfert de Parts Sociales (offre aux co-Associés).

13.1 Le transfert d'une ou plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que conformément aux dispositions prévues ci-après à l'Article 13, à moins que (i) tous les autres Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour le transfert concerné, laquelle approbation est alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé.

13.2 Un Associé qui désire céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (ci-après: «l'Offrant») offrira à la vente d'abord ses Parts Sociales à ses coAssociés. Une telle offre sera effectuée par l'Offrant par notification écrite adressée à la Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il désire céder. Dans un délai de deux semaines à compter de la réception de cette notification, la Gérance notifiera l'offre aux co-Associés. Les co-Associés intéressés par l'achat d'une ou plusieurs des Parts Sociales offertes (ci-après: les «Intéressés») doivent le notifier à la Gérance dans un délai d'un mois à compter de l'envoi des notifications susmentionnées; passé ce délai, toute notification reçue des co-Associés ne pourra être prise en considération. Si la Société, elle-même, est co-Associée, elle ne pourra agir en tant qu'Intéressée qu'avec le consentement de l'Offrant, sous réserve des dispositions de la Loi.

13.3 Le prix auquel les Parts Sociales offertes peuvent être acquises par les Intéressés sera fixé d'un commun accord entre l'Offrant et les Intéressés ou par un ou plusieurs experts désigné(s) par eux. S'ils ne trouvent pas d'accord sur le prix ou le(s) expert(s), le cas échéant, le prix devra être fixé par un ou plusieurs experts indépendant(s), désigné(s) à la requête d'une ou plusieurs des parties concernées, par le Président de la Chambre Internationale du Commerce. Si un expert est désigné, il devra être autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et devra obtenir toute information utile pour la détermination du prix.

13.4 Dans un délai d'un mois à compter de la détermination du prix, les Intéressés devront notifier à la Gérance le nombre de Parts Sociales offertes qu'ils désirent acquérir. Un Intéressé qui n'aurait pas procédé à la notification dans le délai précité, ne sera plus considéré comme tel. Une fois que la notification telle que visée précédemment aura été effectuée, un Intéressé ne pourra se retirer qu'avec l'approbation des autres Intéressés.

13.5 Si les Intéressés souhaitent acquérir davantage de Parts Sociales que le nombre total de Parts Sociales offertes, les Parts Sociales offertes seront réparties entre eux. Les Intéressés détermineront la répartition d'un commun accord. S'ils ne trouvent pas d'accord sur la répartition dans un délai de deux semaines à compter de la notification à la Gérance, telle que visée à l'Article 13.4, les Parts Sociales offertes seront réparties entre eux par la Gérance, dans la mesure du possible au pro rata du montant nominal total des Parts Sociales détenues par chaque Intéressé au jour de cette répartition. Toutefois, le nombre de Parts Sociales offertes attribuées à un Intéressé ne pourra excéder le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite acquérir.

13.6 L'Offrant est autorisé à se retirer pendant un mois à compter du jour où il a été informé du/des Intéressé(s) au(x)quel(s) il peut vendre toutes les Parts Sociales offertes ainsi que du prix de ladite vente.

13.7 Toutes les notifications et documents visés au présent Article 13 devront être communiqués par lettre recommandée ou contre accusé de réception. Une copie de toute notification ou document reçu(e) par la Gérance devra immédiatement être transmise à l'Offrant et à tous les Intéressés (à l'exception de l'expéditeur), sauf stipulation contraire ci-dessus.

13.8 Tous les frais liés à la nomination d'experts et à la détermination du prix par ceux-ci sont à charge de

- a. l'Offrant, si celui-ci retire son offre;
- b. l'Offrant et les acquéreurs à parité, si les Parts Sociales ont été acquises par un ou plusieurs Intéressés, étant entendu que chaque acquéreur contribuera aux frais au prorata du nombre de Parts Sociales acquises par lui,
- c. la Société, si l'offre n'a pas été acceptée en tout ou partie.

13.9 Le transfert des Parts Sociales doit, en outre, répondre aux exigences requises par les dispositions de la Loi afférentes au transfert.

13.10 Les paragraphes précédents de cet article 13 s'appliquent à tout droit de souscription des Parts Sociales ainsi qu'à tout droit résultant des Parts Sociales, à l'exception des droits de distribution payables en espèces.

Chapitre VII.- Droit de Nantissement et usufruit sur parts sociales,

Certificats de dépôt des parts sociales

Art. 14. Droit de nantissement et usufruit sur Parts Sociales.

14.1 Les dispositions de l'article 12 s'appliquent également à la création d'un nantissement sur des Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur des Parts Sociales. Le nantissement des Parts Sociales, la création ou le transfert de l'usufruit d'une Part Sociale sont, par ailleurs, soumis aux dispositions de la Loi.

14.2 Lors de la création d'un nantissement sur une Part Sociale, la constitution ou le transfert d'un usufruit sur une Part Sociale, le droit de vote ne pourra pas être attribué au titulaire de droit de nantissement ou à l'usufruitier.

Art. 15. Certificats de dépôt des Parts Sociales.

La Société ne participe pas à l'émission de certificats de ses Parts Sociales.

Chapitre VIII.- La Gérance

Art. 16. Gérants.

16.1 La Gérance est constituée par un ou plusieurs gérants. Ces gérants peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

16.2 Les gérants seront nommés par l'assemblée générale pour une période de trois ans. Cette période de trois ans prendra fin à l'expiration de l'Assemblée Générale qui suivra. A l'expiration de la période susvisée, les gérants pourront être réélus par l'Assemblée Générale des Associés pour une période de trois ans.

16.3 Chacun des gérants pourra à tout moment être suspendu ou révoqué par l'Assemblée Générale des Associés.

16.4 Une suspension pourra être prolongée une ou plusieurs fois, mais ne pourra pas excéder trois mois au total. Si à l'issue de ce délai aucune décision de lever la suspension ou décision de révocation n'a été prise, la suspension prendra fin.

16.5 L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des gérants.

Art. 17. Fonctions de la Gérance, procédure de décision et répartition des fonctions.

17.1 La Gérance est chargée de la gestion de la Société.

17.2 Chacun des gérants dispose d'un droit de vote à l'occasion des décisions prises par la Gérance.

17.3 Toutes les décisions de la Gérance sont prises à l'unanimité des votes.

17.4 Les décisions de la Gérance peuvent également être prises en dehors des réunions de la Gérance, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote soit soumise à chacun des gérants en fonction et qu'aucun d'eux ne se soit opposé à cette procédure décisionnelle. L'adoption de telles décisions s'effectuera par des déclarations écrites émanant de tous les gérants alors en fonction.

17.5 Les décisions de la Gérance seront enregistrées dans un registre de tenu par la Gérance.

17.6 La Gérance pourra fixer des règles supplémentaires au sujet de la procédure de décision en son sein et de sa méthode de travail. Dans ce cadre, la Gérance pourra déterminer, entre autres, les missions assignées particulièrement à chacun des gérants. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider que ces règles et répartitions des fonctions devront être fixées par écrit et de les soumettre à son approbation.

Art. 18. Représentation; conflits d'intérêt.

18.1 La Gérance est habilitée à représenter la Société. Le pouvoir de représentation revient également à deux gérants agissant conjointement.

18.2 La Gérance pourra confier à des mandataires spéciaux des pouvoirs de représentation limités et spécifiques. Chacun d'eux représentera la Société dans les limites fixées par leur mandat. Leurs titres seront déterminés par la Gérance. Ces mandataires pourront être inscrits auprès du Registre du Commerce, dans la mesure où la Loi l'exige, mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation. Le pouvoir de représentation d'un mandataire nommé comme indiqué ci-dessus ne peut pas s'étendre aux opérations révélant un conflit d'intérêts entre la Société et le mandataire ou un ou plusieurs gérants.

18.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs gérants, les dispositions de l'article 18.1 s'appliquent intégralement à moins que l'Assemblée Générale des Associés n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes aux fins de représentation de la Société au cas particulier ou plus généralement en cas de conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de la Loi. Une décision de la Gérance approuvant une opération impliquant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs gérants, agissant en leur nom propre, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés, mais le défaut d'une telle approbation n'affectera pas la capacité de représentation de la Gérance ou des gérants.

18.4 Même en cas d'absence de conflit d'intérêts, seront établis par écrit tous les actes juridiques de la Société vis-à-vis de l'Associé détenant toutes les Parts Sociales, ou d'un co-propriétaire dans une communauté maritale conjugale enregistrée dont toutes les Parts Sociales font partie, si la Société est représentée par ledit Associé ou par un des co-propriétaires. Pour l'application de ces dispositions, les Parts Sociales détenues par la Société ou par ses Filiales ne seront pas prises en considération.

18.5 Le paragraphe 18.4 ne s'applique pas aux actes juridiques qui, aux termes desquels, sont considérés comme étant des activités normales de la Société.

Art. 19. L'approbation des décisions de la Gérance.

19.1 L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de soumettre les décisions de la Gérance à son approbation. Ces décisions devront être clairement précisées et notifiées par écrit à la Gérance.

19.2 L'absence d'approbation de l'Assemblée Générale des Associés visée au présent article 19 ne porte pas atteinte au pouvoir de représentation de la Gérance ou des gérants.

Art. 20. Absence ou empêchement.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un gérant, le ou les autres gérants seront temporairement chargés de la gestion de la Société. En cas d'absence ou d'empêchement de tous les gérants ou du gérant unique, la personne que l'Assemblée Générale des Associés désignera à cet effet sera temporairement chargée de la gestion de la Société.

Chapitre IX.- Exercice social et Comptes annuels; Profits et distributions

Art. 21. Exercice social et comptes annuels.

21.1 L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

21.2 La Gérance établit, dans les délais impartis par la Loi, les comptes annuels et tient ces comptes annuels au principal établissement de la Société où ils peuvent être consultés par les Associés.

21.3 Les comptes annuels consistent en un bilan, un compte de pertes et profits et des annexes.

21.4 Les comptes annuels sont signés par les gérants. S'il manque la signature d'un ou plusieurs d'entre eux, il en est fait mention avec explications à l'appui.

21.5 La Société pourra, et si la Loi l'y contraint, devra nommer un expert afin de vérifier les comptes annuels. Une telle nomination appartient à l'Assemblée Générale des Associés.

21.6 La Société veillera à ce que dès la convocation de l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels établis et si besoin le, rapport annuel et les données complémentaires prescrites par la Loi, soient déposés au principal établissement de la Société. Les Associés pourront y consulter les documents et en obtenir une copie à titre gratuit.

21.7 Les comptes annuels, le rapport annuel, les données complémentaires prescrites par la Loi et le contrôle par l'expert, ainsi que le dépôt de tout document au Greffe du Registre du Commerce, sont, en outre, régis par les dispositions de la Loi.

Art. 22. Arrêté des comptes annuels et quitus.

22.1 L'Assemblée Générale des Associés arrête les comptes annuels.

22.2 Après adoption des comptes annuels, l'Assemblée Générale des Associés prend une décision portant sur la décharge de responsabilité des Associés pour l'exercice de leurs fonctions, dans la mesure où l'exercice de leurs fonctions est reflété dans les comptes annuels ou autrement révélés à l'Assemblée Générale des Associés préalablement à l'adoption des comptes annuels. La décharge de leur responsabilité est soumise aux dispositions de la Loi.

Art. 23. Bénéfices et distributions.

23.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices réalisés lors d'un exercice social, sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société et affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

23.2 La distribution des bénéfices restants interviendra sur décision de l'Assemblée Générale des Associés après application de l'article 23.1.

23.3. La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure où la Loi le permet.

23.4 L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de procéder à des distributions intérimaires sur des Parts Sociales et/ou de procéder à des distributions imputées sur toute réserve de la Société, conformément aux dispositions de la Loi.

23.5 Les distributions sur des Parts Sociales seront mises en paiement immédiatement après la décision de distribution, sauf si la décision a fixé une autre date.

23.6 Une distribution sur des Parts Sociales ne pourra être prévue que dans les limites du montant des Fonds Propres Distribuables.

23.7 Le droit d'un Associé quant à une distribution sera éteint à l'expiration d'un délai de cinq ans.

23.8 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société dans son capital ne seront pas prises en considération.

Chapitre X.- L'Assemblée générale des Associés

Art. 24. L'Assemblée Générale annuelle.

24.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue dans un délai de six mois à compter de l'expiration de l'exercice social.

24.2 L'ordre du jour de cette assemblée comporte entre autres les points suivants

a. débat sur le rapport annuel (sauf exception prévue par la Loi applicable à la Société);

b. débat et adoption de l'arrêté des comptes annuels,

c. décharge accordée aux gérants;

d. fixation de l'affectation des bénéfices; et

e. toutes autres propositions émanant de la Gérance ou des Associés, représentant ensemble au moins un dixième du capital souscrit, inscrites à l'ordre du jour., conformément aux dispositions de l'article 26.

Les sujets visés aux points a, b, c et d ne seront pas être inscrits à l'ordre du jour si celui-ci contient une proposition de prolonger la période de préparation des comptes annuels et (le cas échéant) de production du rapport annuel, ou si une décision a, à cet effet, déjà été prise.

Art. 25. Autres Assemblées Générales.

25.1 D'autres Assemblées Générales seront tenues aussi souvent que la Gérance le juge nécessaire.

25.2 Les Associés représentant ensemble au moins un dixième du capital souscrit de la Société auront le droit de demander à la Gérance de convoquer une Assemblée Générale, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines la Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'assemblée de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 26. Convocation, ordre du jour et lieu des assemblées.

26.1 Les Assemblées Générales seront convoquées par la Gérance, sans préjudice des dispositions de l'article 25.2.

26.2 La convocation sera faite au plus tard le quinzième jour précédent la date de réunion de l'assemblée.

26.3 La convocation fera mention des sujets à débattre. Les sujets non spécifiés dans la convocation peuvent être envoyés à une date ultérieure dans le respect toutefois des termes de l'article 26.2.

26.4 La convocation se fait par des lettres de convocation adressées aux adresses des Associés, telles qu'indiquées dans le registre des Associés.

26.5 Les Assemblées Générales des Associés seront tenues dans la commune où la Société à son siège statutaire conformément aux présents statuts. Les assemblées générales des Associés pourront aussi être tenues à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, mais dans ce cas les décisions valables de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être prises que si le capital souscrit de la Société est intégralement représenté.

Art. 27. Accès et droits de réunion.

27.1 Tout Associé est habilité à assister à l'Assemblée Générale des Associés à y prendre la parole et à y exercer son droit de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité, à cet effet, par écrit.

27.2 Chaque personne ayant droit de vote est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée pourra déterminer si la feuille de présence devra également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

27.3 Les gérants ont, en tant que tels, voix consultative à l'Assemblée Générale des Associés.

27.4 Le président décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

Art. 28. Président et Secrétaire de l'Assemblée.

28.1 Le président de l'Assemblée Générale sera désigné par les titulaires de droit de vote présents à l'assemblée, à la majorité des voix exprimées. Jusqu'à cette désignation, un gérant aura la qualité de président, ou, si aucun gérant n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée agira en qualité de président de l'assemblée.

28.2 Le président de l'assemblée désignera avant l'assemblée générale un secrétaire.

Art. 29. Procès-verbaux; registre des décisions des Associés.

29.1 Le secrétaire doit s'assurer que la gérance reçoive le texte des résolutions adoptées aussitôt que possible après la tenue de l'assemblée. Les termes des procès-verbaux seront arrêtés par le président et le secrétaire et signés par eux à cet effet.

29.2 Le président ou celui ayant convoqué l'assemblée pourra stipuler qu'il sera dressé un procès-verbal notarié de l'assemblée. Le procès-verbal sera co-signé par le président.

29.3 La Gérance doit conserver les procès-verbaux de toutes les décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés. Si la Gérance n'est pas représentée à l'assemblée, le président de l'assemblée fournit, ou au nom du président de l'assemblée est fourni, à la Gérance une copie des décisions prises dans les meilleurs délais suivants l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition au principal établissement de la Société où ils pourront être consultés par les Associés. Sur demande de tout Associé, une copie ou extrait des registres lui sera transmise au coût réel.

Art. 30. Procédure de décision en assemblée.

30.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

30.2 Pour autant que ni la Loi ni les présents statuts ne prévoient d'autres dispositions, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés seront toutes prises à la majorité des voix exprimées, cette majorité représentant au moins la moitié du capital social souscrit. Si la moitié du capital souscrit n'est pas représentée, une nouvelle assemblée pourra être convoquée par lettre recommandée au cours de laquelle les décisions pourront être adoptées à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de la représentation du capital souscrit lors de ladite assemblée.

30.3 Si les voix sont partagées, la proposition devra être considérée comme rejetée.

30.4 Si les principes posés par la Loi ou les présents statuts relatifs à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales des Associés ne sont pas observés, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne seront valables que si le capital souscrit de la Société est intégralement représenté et si la décision est prise à l'unanimité.

30.5 Le droit de vote afférent aux Parts Sociales détenues par la Société ou une Filiale ainsi que celui afférent aux Parts Sociales pour lesquelles la Société ou sa Filiale détient des certificats de dépôt, ne pourra pas être exercé, lors de l'Assemblée Générale des Associés.

30.6 Lors de la détermination du nombre d'Associés votants, présents ou représentés, ou la représentation du capital souscrit de la Société, il ne sera pas tenu compte des Parts Sociales dont la Loi ou les présents statuts prescrivent que le droit de vote qui y est attaché ne pourra pas être exercé.

Art. 31. Votes.

31.1 Tous les votes seront exprimés par voie orale. Pour autant, le président de l'assemblée pourra décider que le vote se déroule par voie écrite secrète. S'il agit d'un vote à propos d'une personne, un titulaire de droit de vote représenté à l'assemblée pourra aussi désirer que le vote se déroule par voie écrite secrète. Pour l'application de cet article on entend par voie écrite secrète: un bulletin de vote cacheté et secret.

31.2 Les bulletins blancs et les voix non valables seront considérés comme non exprimés.

31.3 Si aucun titulaire de droit de vote présent à l'assemblée ne s'y oppose, le vote pourra se dérouler par acclamation.

31.4 La décision du président de l'assemblée relative aux résultats d'un vote sera définitive et décisive. Il en est de même pour le contenu d'une décision prise en cas de vote au sujet d'une proposition non-écrite. Toutefois, si l'exactitude de la décision est contestée aussitôt après sa prononciation, il y a lieu de procéder à un nouveau vote dans la mesure où la majorité des titulaires d'un droit de vote présents à l'assemblée le désirent, ou si le vote concerné n'a pas été effectué par appel nominal ou par voie écrite, dans la mesure où un titulaire de droit de vote présent le désire. Par suite du second vote les conséquences juridiques du premier vote seront échues.

Art. 32. Adoption de décisions sans la tenue d'assemblée.

32.1 Les décisions de l'Assemblée Générale des Associés peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une assemblée générale ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote. Les dispositions de l'article 27.3 sont applicables par analogie.

32.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions prises de cette manière soient notifiées à la Gérance par écrit. La Gérance prend note des décisions prises et ajoute ces procès-verbaux dans le registre visé à l'article 29.3.

Chapitre XI.- Modification des Statuts, Transformation, Dissolution et Liquidation

Art. 33. Modification des statuts; Modification de la forme juridique.

33.1 L'Assemblée Générale des Associés est habilitée à modifier ces statuts par le biais d'une décision adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit de la Société. La décision de modifier les statuts requiert l'exécution d'un acte notarié passé devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Si lors d'une Assemblée Générale, une proposition de modification des statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée. Un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, devra en même temps être déposée au principal établissement de la Société où elle pourra être consultée par les Associés, ceci jusqu'à la tenue de l'assemblée. A la demande d'un Associé, une copie de la proposition lui sera transmise, à titre gratuit, à compter du jour du dépôt jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée. Un acte notarié sera, par ailleurs, rédigé par devant notaire résidant aux Pays-Bas afin de porter modification de ces statuts.

33.2 La Société pourra se transformer en une autre forme légale de société. La transformation requiert une décision de transformation, prise par l'Assemblée Générale, ainsi qu'une décision de modification de statuts. En outre, une transformation de la Société est soumise aux dispositions de la Loi. Une transformation n'affecte pas la personnalité juridique de la Société.

Art. 34. Dissolution et liquidation.

34.1 La Société pourra être dissoute par une décision prise, à cet effet, par l'Assemblée Générale des Associés. La décision de dissoudre la Société requiert un acte, lequel doit, pour les besoins, s'effectuer par devant notaire résidant au Grand-Duché du Luxembourg. S'il est présenté à l'assemblée générale une proposition de dissolution de la Société, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée.

34.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des Associés, les gérants seront chargés de la liquidation des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

34.3 Pendant la liquidation les dispositions des présents statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

34.4 Le reliquat disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata du montant nominal global des Parts Sociales que chacun détient.

35.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident (i) de prendre acte de la démission, effective à la date du présent acte, de H.J. Wirix, T. Spijkerman, R.J. Schol, R.H.L. de Groot et S. Messina, en tant que gérants de la Société et d'accorder à chaque gérant démissionnaire, pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs tâches en tant que gérants de la Société, (ii) de confirmer la nomination de Riccardo Biale, né à Gênes, Italie, le 19 août 1949, résidant au 10/008, Via Podgora, Gênes, Italie, pour une période de trois ans et (iii) de nommer, à la date du présent acte

(a) Paul van Baarle, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 15 septembre 1958, ayant son adresse professionnelle au 46 A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant de la Société pour une période de trois ans; et

(b) Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né à Geleen, Pays-Bas, le 28 février 1971, ayant son adresse professionnelle au 46A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de Gérant de la Société pour une période de trois ans.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de nommer MOORE STEPHENS, S.à r.l., 16, allée Marconi - BP 260, L-2012 Luxembourg, avec effet à la présente date, au poste de réviseur d'entreprise de la Société pour une période de trois ans.

Estimation des Coûts

La société a été sujette à taxation aux Pays-Bas, un Etat membre de l'Union européenne, et dès lors aucune taxation luxembourgeoise ne sera due en raison de ce transfert du lieu de gestion effective des Pays-Bas vers le Luxembourg. Référence est faite à l'article 3 (2) de la loi du 29 Décembre 1971.

Le montant des dépenses relatives au présent acte s'élève à approximativement deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, R. Biale, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

J. Elvinger.

(080481.3/211/984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

HOFRA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6687 Merttert.

R. C. Luxembourg B 53.333.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066799.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

HOMAC AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5201 Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 52.018.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066800.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

LARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.789.

Suite à des cessions de parts du 30 avril 2003, le capital de la société, soit 1.250 parts, est intégralement tenu par l'associé unique, Miss Mary of SWEDEN FASHION LIMITED, avec siège social à 24, Park Road, St. Anne on Sea, Lancashire, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065379.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

STAB DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 101.514.

In the year two thousand four, on the twenty-eighth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, (UK), registered with the Companies House under number 02781154,

here represented by Mr Manfred Müller, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy granted on July 22, 2004, hereto annexed.

The appearing company, acting in its capacity as sole shareholder of STAB DEVELOPMENT, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 30, 2004, registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 101.514 (the «Company») and

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To amend article 9 of the Articles of Incorporation of the Company.
- 2 To amend article 10 of the Articles of Incorporation of the Company.
- 3 To amend article 15 of the Articles of Incorporation of the Company.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to add a third paragraph to article 9 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall read as follows:

«**Art. 9. Paragraph 3.** The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).»

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend the seventh paragraph of article 10 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall now read as follows:

«**Art. 10. Paragraph 7.** A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented, to the extent such majority comprises the favorable vote of the Chairman.»

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend article 15 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall now read as follows:

«**Art. 15.** The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint or the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.»

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the party appearing has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MONTAGU PRIVATE EQUITY LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE, (UK), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 02781154,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Manfred Müller, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 22 juillet 2004, ci-annexée.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de STAB DEVELOPMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2004, non encore publié (la «Société»), et

reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Modification de l'article 9 des Statuts de la Société.
2. Modification de l'article 10 des Statuts de la Société.
3. Modification de l'article 15 des Statuts de la Société.
4. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de rajouter un troisième alinéa à l'article 9 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. Troisième alinéa.** L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le septième alinéa de l'article 10 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 10. Septième alinéa.** Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, tel quorum comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, à condition que dans cette majorité figure le vote favorable du Président.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de tout Gérant ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, dans les limites de ce pouvoir.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2004, vol. 887, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066709.3/239/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

STAB DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 101.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066711.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

TELECOM MATRIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.835.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour TELECOM MATRIX, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(066027.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

FINLAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.091.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

FINLAV INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(066032.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

GARDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 35.805.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066518.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

GARDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 35.805.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066519.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

49990

PIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.840.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066809.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

PIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.840.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066810.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

PIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.840.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066811.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

PIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.840.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066812.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

SOCIETE IMMOBILIERE DU GOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 2.047.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066095.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ANEDAL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.448.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066099.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

RPSE LUNGHEZZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 101.931.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RPSE LUNGHEZZA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 15, 2004, not yet published.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Anja Paulissen, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairwoman appoints as secretary of the meeting Mr Steve Van Den Broek, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Herman Moors, company director, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1) To increase the corporate capital by an amount of seven million euro (7,000,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of fourteen thousand euro (14,000.- EUR) to an amount of seven million fourteen thousand euro (7,014,000.- EUR) by the issue of seven thousand (7,000) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

2) Subscription and liberation.

3) To amend Article 6 of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«The capital is set at seven million fourteen thousand euro (7,014,000.- EUR) represented by seven thousand and fourteen (7,014) shares having each a par value of one thousand euro (1,000.- EUR).»

II) The shareholders represented, as well as the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by such shareholders are shown on an attendance list which, signed by the proxy of the shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders were informed prior this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of seven million euro (7,000,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of fourteen thousand euro (14,000.- EUR) to an amount of seven million fourteen thousand euro (7,014,000.- EUR) by the issue of seven thousand (7,000) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this extraordinary general meeting of shareholders.

Subscription and liberation

The seven thousand (7,000) new shares are subscribed by the existing shareholders in the proportion of their shareholding in the company, such as:

1.- ING RPPSE SOPARFI A, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, section B number 99.824),

2.- ING REI INVESTMENT I.B.V., a company governed by the laws of the Netherlands, established and having its registered office at Schenkkade 65, NL-2595 AS La Haye (Chamber of Commerce of Haaglanden (The Netherlands) number 27119655,

both represented by Mr Steve Van Den Broek, prenamed.

The new shares so subscribed have been fully paid up in cash, so that the amount of seven million euro (7,000,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at seven million fourteen thousand euro (7,014,000.- EUR) represented by seven thousand and fourteen (7,014) shares having each a par value of one thousand euro (1,000.- EUR).»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately seventy-four thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée RPSE LUNGHEZZA, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 15 juillet 2004, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anja Paulissen, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Steve Van Den Broek, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Herman Moors, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille euros (14.000,- EUR) à un montant de sept millions quatorze mille euros (7.014.000,- EUR) par l'émission de sept mille (7.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital.

2) Souscription et libération.

3) Modification de l'Article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à sept millions quatorze mille euros (7.014.000,- EUR) représenté par sept mille quatorze (7.014) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés représentés, ainsi que le mandataire des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par le mandataire des associés et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à cette assemblée qui est donc dûment convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'unique actionnaire avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille euros (14.000,- EUR) à un montant de sept millions quatorze mille euros (7.014.000,- EUR) par l'émission de sept mille (7.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

Souscription et libération

Les sept mille (7.000) parts sociales sont souscrites par les actionnaires actuels dans la proportion de leur participation actuelle dans la société, à savoir:

1.- ING RPPSE SOPARFI A, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 99.824),

2.- ING REI INVESTMENT I.B.V., une société régie par le droit néerlandais, établie et ayant son siège social au Schenkade 65, NL-2595 AS La Haye (Chambre de Commerce de Haaglanden (Pays-Bas) numéro 27119655, toutes les deux représentées par Monsieur Steve Van Den Broek, prénommé.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept millions quatorze mille euros (7.014.000,- EUR) représenté par sept mille quatorze (7.014) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à soixante-quatorze mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Paulissen, S. Van Den Broek, H. Moors, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2004, vol. 887, fol. 25, case 1. – Reçu 70.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066705.3/239/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

RPSE LUNGHEZZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 101.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066707.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

DONPAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 79.133.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DONPAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme

J. Seil / G. Hornick

Administrateur / Administrateur

(066287.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

DONPAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 79.133.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 mars 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur John Seil, expert-comptable, demeurant à Contern, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Benaym, administrateur, demeurant à Bruxelles (Belgique), décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2003, pour une durée prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DONPAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme

J. Seil / G. Hornick

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066283.3/045/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SPANIER & WIEDEMANN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 90.535.

Im Jahre zweitausendvier, den fünften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1) Herr Hermann Spanier, Kaufmann, geboren in Schweich (D) am 15. Mai 1960, wohnhaft in D-54341 Fell, Neustrasse 51a,
- 2) Dame Petra Spanier, geborene Engel, ohne besonderen Stand, geboren in Saarlouis (D) am 10. Juli 1962, wohnhaft in D-54341 Fell, Neustrasse 51a,
- 3) Herr Holger Wiedemann, Kaufmann, ledig, geboren in Trier (D) am 5. Oktober 1968, wohnhaft in D-54338 Schweich, Im Rosengarten 15,
- 4) Herr Karl-Heinz Scholer, Kaufmann, geboren in Bescheid (D) am 14. Mai 1961, wohnhaft in D-54317 Thomm, Zur Schönen Aussicht 36.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten Hermann Spanier, Holger Wiedemann und Karl-Heinz Scholer sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SPANIER & WIEDEMANN, S.à r.l. mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 90.535,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 16. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 27 vom 7. Februar 2003.

Das Gesellschaftskapital im Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro ist wie folgt gezeichnet:

1) Herr Hermann Spanier, Kaufmann, wohnhaft zu D-54341 Fell, Neustrasse 51a, fünfundsechzig Anteile	65
2) Herr Holger Wiedemann, Kaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich, Im Rosengarten 15, fünfundzwanzig Anteile	25
3) Herr Karl-Heinz Scholer, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Thomm, Zur schönen Aussicht 36, zehn Anteile .	10
Total: einhundert Anteile	100

Die Gesellschafter erklären eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Herr Hermann Spanier und dessen Ehegattin Dame Petra Spanier, geborene Engel, beide vorbenannt, treten durch Gegenwärtiges ab unter der gesetzlichen Gewähr an Herrn Karl-Heinz Scholer, vorbenannt, der dies annimmt, fünf (5) Gesellschaftsanteile, eingetragen auf den Namen von Herrn Hermann Spanier, an der vorgenannten Gesellschaft SPANIER & WIEDEMANN, S.à r.l., zum Preis von einhundertfünfundzwanzig Euro (125,-), ausmachend sechshundertfünfundzwanzig (625,-) Euro, welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von dem Zessionar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Der Zessionar Herr Karl-Heinz Scholer, vorbenannt, wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Zweiter Beschluss

Herr Holger Wiedemann, vorbenannt, tritt durch Gegenwärtiges ab unter der gesetzlichen Gewähr an Herrn Karl-Heinz Scholer, vorbenannt, der dies annimmt, fünfzehn (15) Gesellschaftsanteile, eingetragen auf den Namen von Herrn Holger Wiedemann, an der vorgenannten Gesellschaft SPANIER & WIEDEMANN, S.à r.l., zum Preis von einhundertfünfundzwanzig Euro (125,-), ausmachend eintausendachtundfünfundsiebzig (1.875,-) Euro, welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von dem Zessionar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Der Zessionar Herr Karl-Heinz Scholer, vorbenannt, wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Dritter Beschluss

Infolge der obigen Anteilsabtretungen erklären die Gesellschafter Herr Hermann Spanier, Herr Holger Wiedemann und Herr Karl-Heinz Scholer, Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SPANIER & WIEDEMANN, S.à r.l. wie folgt abzuändern:

«**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro und ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125,-) Euro eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Herr Hermann Spanier, Kaufmann, wohnhaft in D-54341 Fell, Neustrasse 51a, sechzig Anteile	60
2) Herr Holger Wiedemann, Kaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich, Im Rosengarten 15, zehn Anteile	10
3) Herr Karl-Heinz Scholer, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Thomm, Zur Schönen Aussicht 15, dreissig Anteile	30
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile sind voll eingezahlt.»

Vierter Beschluss

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code Civil, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft SPANIER & WIEDEMANN, S.à r.l. ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch den alleinigen Geschäftsführer Herrn Karl-Heinz Scholer, vorgenannt.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Spanier, P. Spanier geb. Engel, H. Wiedemann, K.H. Scholer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 2004, vol. 528, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 11. August 2004.

J. Gloden.

(066662.3/213/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

SPANIER & WIEDEMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 90.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(066663.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

EIDER, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.088.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

(066165.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

EIDER, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.088.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 août 2004

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066159.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.991.

In the year two thousand and four, on the twentieth of July.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited company established in 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, in his capacity as manager,

here represented by M^e Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on July 19, 2004.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, representing the entire share capital of the limited liability company (*société à responsabilité limitée*) denominated NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated under the name of LSF TOKYO STAR INVESTMENTS, S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 13, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* Nr 244 of March 6, 2003, amended by a deed of the undersigned notary dated June 28, 2004, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 90.991, has requested the undersigned notary to record that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and as a consequence, the entire share capital is present or represented.

II. The agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,059,750.-, to pay a share premium of EUR 6.20 and to amend article 6 of the articles of association.

2. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company in order to state that the Company is a single purpose entity.

3. Amendment of article 12 of the articles of association in order to provide for an independent manager.

4. Appointment of Mr Mark Allan Ferrucci as the independent manager.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company via contribution in cash of EUR 1,059,750.- and payment of a share premium of EUR 6.20.

The Company's share capital will hence be increased from its current amount of EUR 125,000.- by this amount of EUR 1,059,750.- to a total amount of EUR 1,184,750.- by the issuance of 8,478 new shares with a par value of EUR 125.- each.

All the 8,478 shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium of EUR 6.20 is paid, so that the amount of EUR 1,059,756.20 is at the free disposal of the Company which has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to an amount of 9,478 shares.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at one million one hundred and eighty-four thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,184,750.-) represented by nine thousand four hundred and seventy-eight (9,478) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.»

Second resolution

The Sole Shareholder further resolves to state in the articles of association of the Company that the Company is a single purpose entity existing solely for the purpose of acquiring, financing, owning and disposing of the shares in TAMACHI TMK, a Japanese «Tokutei Mokuteki Kaisha» (TAMACHI TMK).

Article 2 of the Company's articles of association of the Company will therefore be amended and will read, in its English version, as follows:

«**Art. 2.** The object and the sole purpose of the Company is (a) to acquire, own, manage, finance and dispose of the shares in TAMACHI TMK, a Japanese «Tokutei Mokuteki Kaisha» (TAMACHI TMK), and the loan assets and non-performing loan assets owned by TAMACHI TMK and to enter into and comply with the agreements in relation to this share ownership and the loan assets and non-performing loan assets to which it is a party. The Company will remain a single purpose entity at all times until the redemption of the bonds issued by TAMACHI TMK, under a certain specified bond purchase agreement.

(b) It will not engage in any business unrelated to its interest in TAMACHI TMK or the ownership interests in the loan assets or the other non-performing loan assets and does not have any assets other than those related to such interests.

- (c) The Company does not commingle its assets with those of any affiliate company.
- (d) It does not guarantee or become obligated for the debts of any other entity than TAMACHI TMK or hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others.
- (e) It does not acquire obligations or securities of its direct or indirect shareholders.
- (f) The Company does not pledge its assets for the benefit of any other entity other than the purchaser under the specified bond purchase agreement entered into by TAMACHI TMK or make any loans or advances to any entity.
- (g) The Company maintains adequate capital in light of its contemplated business operations.
- (h) It does not incur any indebtedness other than indebtedness expressly permitted under its organisational documents and under the agreements related to TAMACHI TMK.
- (i) The Company has books, records, accounts, financial statements, stationery, invoices and checks which are separate and apart from those of any other person.
- (j) It complies with all of the limitations on powers and separateness requirements which may be set forth in its organisational documentation as of the date of the issuance of the bonds by TAMACHI TMK.
- (k) The Company holds itself out as being a person separate and apart from each other person, conducts its business in its own name and exercises reasonable efforts to correct any known misunderstanding known to it regarding its separate identity.
- (l) It pays its own liabilities out of its own funds and makes reasonable payments in respect of shared office space and employees.
- (m) It maintains a sufficient number of employees and/or agents in lights of its contemplated business operations.
- (n) It further observes all applicable corporate or company formalities in all material respects.
- (o) The Company will not take, cause or allow, or authorise any single purpose entity in which it owns a direct or indirect interest to take, cause or allow any action identified as significant action (such as defined in the specified bond purchase agreement), without the consent of its independent manager.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to provide for an independent manager in addition to the existing board of managers. The independent manager will have to approve any significant action of the Company, such as defined in the specified bond purchase agreement entered into by TAMACHI TMK.

The Sole Shareholder therefore resolves to add a new second paragraph in article 12 of the Company's articles of association which will henceforth read as follows, in its English version:

«Art. 12.

(...)

In addition, the Company will have an Independent Manager who must approve any Significant Action (as defined in that certain Specified Bond Purchase Agreement, on or about 20th July, 2004, by and between TAMACHI TMK and DEUTSCHE TRUST BANK LIMITED (Tokkin Trust Account: No. 6712), a Japanese kabushiki kaisha) of the Company and of TAMACHI TMK, and who shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years,

(a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TAMACHI TMK, any equity holder, the Company or any of their respective affiliates (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an Affiliate),

(b) a customer, supplier or other person who derives more than two per cent (2%) of its purchase or revenues from its activities with TAMACHI TMK, any equityholder, the Company or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TAMACHI TMK, any equityholder, the Company or any of their respective affiliates (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate),

(c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate), or

(d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person. As used in this definition, the term «control» means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a person, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

(...))»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Mark Allan Ferrucci as independent manager of the Company for an unlimited period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., établie au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay, dans sa qualité de gérant,

ici représentée par Maître Francine Ewers, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination de LSF TOKYO STAR INVESTMENTS, S.à r.l. par acte du notaire instrumentaire en date du 13 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 244 du 6 mars 2003, modifiée par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 juin 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.991, a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. La partie comparante est la seule associée de la Société (l'Associée Unique) et la totalité du capital social est donc présente ou représentée.

II. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1.059.750,-, payer une prime d'émission de EUR 6,20 et de modifier l'article 6 des statuts.

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de confirmer que la Société est une entité à objet unique.

3. Modification de l'article 12 des statuts en vue de la nomination d'un gérant indépendant.

4. Nomination de Monsieur Mark Allan Ferrucci en tant que gérant indépendant.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un apport en espèces de EUR 1.059.750,- et de payer une prime d'émission de EUR 6,20.

Par conséquent, le montant actuel du capital social de la Société passera de son montant actuel de EUR 125.000,- à un montant total de EUR 1.184.750,- par cet apport de EUR 1.059.750,- effectué par le biais de l'émission de 8.478 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,-.

Toutes les 8.478 parts sociales à émettre sont entièrement souscrites par un apport en espèces et la prime d'émission de EUR 6,20 est payée, de sorte que le montant de EUR 1.059.756,20 se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société correspondant à 9.478 parts sociales.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui prendra dorénavant, dans sa version Française, la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital souscrit de la Société est fixé à la somme d'un million cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 1.184.750,-), représenté par neuf mille quatre cent soixante-dix-huit (9.478) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide en outre de consigner dans les statuts de la Société que la Société est une entité à objet unique constituée dans le seul but d'acquérir, de financer, de détenir et de céder les actions de TAMACHI TMK, une société japonaise sous forme de tokutei mokuteki kaisha (TAMACHI TMK).

L'article 2 des statuts de la Société sera par conséquent modifié et prendra dorénavant, dans sa version Française, la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour unique objet (a) d'acquérir, de détenir, de gérer, de financer et de céder les actions qu'elle détient dans TAMACHI TMK, une société japonaise sous forme de tokutei mokuteki kaisha (TAMACHI TMK), et les portefeuilles de dettes et portefeuilles de dettes non-performants détenus par TAMACHI TMK et de conclure, en tant que partie contractante, les contrats relatifs à ces portefeuilles de dettes et portefeuilles de dettes non-performants, et de s'y conformer. La Société restera toujours une entité à objet unique, ce jusqu'au remboursement des obligations émises par TAMACHI TMK, sous un contrat d'achat d'obligations bien défini.

(b) Elle ne se livrera pas à des affaires n'ayant pas de lien avec sa participation dans TAMACHI TMK ou la détention de sa participation dans les portefeuilles dettes et autres portefeuilles de dettes non-performants et ne détiendra pas d'avoirs autres que ceux ayant un rapport avec ces participations.

(c) La Société ne mélangera pas ses avoirs à ceux d'une société du groupe.

(d) Elle ne garantira ni ne s'engagera pour les dettes d'une société autre que TAMACHI TMK ni ne mettra son crédit à disposition d'autres sociétés pour satisfaire leurs obligations.

(e) Elle n'acquerra pas d'obligations ou de titres émis par ses associés directs ou indirects.

(f) La Société ne nantira pas ses avoirs au bénéfice d'une société autre que l'acheteur sous le contrat d'achat d'obligations spécifique conclu par TAMACHI TMK et n'accordera pas de prêts ou d'avances à une autre société.

(g) La Société conservera un capital adéquat au vu des opérations prévues.

(h) Elle ne contractera pas de dettes autres que les dettes expressément autorisées par ses statuts et sous les contrats en relation avec TAMACHI TMK.

(i) La Société tiendra des livres comptables, registres, comptes, bilans, papiers, factures et chèques qui sont distincts de ceux de toute autre personne.

(j) Elle sera en conformité avec toutes les limitations de pouvoir et critères de séparation qui sont déterminés dans ses statuts à la date de l'émission des obligations par TAMACHI TMK.

(k) La Société sera considérée comme une personne distincte et à part de tout autre personne; elle gèrera ses affaires en son nom propre et fournira des efforts raisonnables pour rectifier tout malentendu connu d'elle au sujet de son identité distincte.

(l) Elle paiera ses propres obligations avec ses propres fonds et effectuera des paiements raisonnables en relation avec l'utilisation partagée de surfaces de bureaux et d'employés.

(m) Elle maintiendra un nombre suffisant d'employés et/ou d'agents au vu des opérations prévues.

(n) Elle respectera en outre toutes les exigences juridiques et sociales à tous égards.

(o) La Société ne prendra, ne causera, ni autorisera aucune société ayant un objet social unique dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect à prendre, causer ou autoriser une action identifiée comme étant une action importante (significant action) (comme définie dans le contrat d'achat d'obligations spécifique), sans l'accord de son gérant indépendant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer un gérant indépendant en plus du conseil de gérance déjà existant. Le gérant indépendant devra approuver toute action importante de la Société, telle que définie dans le contrat d'achat d'obligations spécifique conclu par TAMACHI TMK.

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'ajouter un nouveau second paragraphe à l'article 12 des statuts de la Société, qui prendra dorénavant dans sa version française la teneur suivante:

«Art. 12.

(...)

En outre, la Société aura un Gérant Indépendant qui devra approuver toute Action Importante (telle que définie dans le Contrat d'Achat d'Obligations Spécifique conclu le ou aux alentours du 20 juillet 2004, par et entre TAMACHI TMK et DEUTSCHE TRUST BANK LIMITED (Tokkin Trust Account: No. 6712), une société japonaise sous forme de kabushiki kaishade la Société et de TAMACHI TMK, et qui, au moment de sa nomination, et à aucun moment au cours des cinq années précédentes, n'aura été:

(a) un actionnaire, un investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TAMACHI TMK, d'un associé, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées respectives (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée),

(b) un client, fournisseur ou toute autre personne dont plus de 2% de ses achats ou revenus proviennent de ses activités avec TAMACHI TMK, ou avec tout associé, avec la Société ou tout actionnaire, investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TAMACHI TMK, de tout associé, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées respectives (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée),

(c) une personne contrôlant ou étant contrôlée par l'un de ces actionnaires, investisseurs, associés, clients, fournisseurs ou autre personne (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial ou affilié), ou

(d) un membre de la famille proche de l'un de ces actionnaires, investisseurs, administrateurs, agents représentants, employés, associés, clients, fournisseurs ou toute autre personne. Tel qu'utilisé dans cette définition, le mot «contrôle» signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'influencer la direction de la gestion, des politiques ou activités d'une personne, que ce soit par le biais de la détention de titres avec droit de vote, contrat ou autrement.

(...).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Mark Allan Ferrucci en tant que gérant indépendant de la Société pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, vol. 144S, fol. 58, case 5. – Reçu 10.597,56 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(066217.3/230/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

50000

NIPPON CAPITAL TMK INVESTMENTS, S.A R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.991.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 933 du 20 juillet 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(066219.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

DEKORALUX, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.953.

EXTRAIT

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour la Société

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066051.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ACQUATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.729.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour la société

Signatures

Le conseil d'administration

(066085.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

AGENCE SOGESPA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.689.

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGENCE SOGESPA, ayant son siège social à Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte notarié en date du 14 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 442 du 8 novembre 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié en date du 16 juillet 2004, non encore publié.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal Remouchamps, directeur de société, demeurant à B-4130 Esneux, 10 rue d'Avister,

qui désigne comme secrétaire Maître Jérôme Bach, avocat, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Erika Pierret, directrice de société, demeurant à L-3260 Bettembourg, 80, route de Mondorf.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate que:

1. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social et des dispositions statutaires y afférentes pour obtenir l'objet social suivant:

«La société a pour objet le Courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi du 6 décembre 1991, relative au secteur de l'assurance à Luxembourg, telle que modifiée par la loi du 8 décembre 1994, la gestion de portefeuilles d'assurances pour compte propre ou pour compte de tiers tant au niveau national qu'international.

En vue de définir les modalités de cet objectif, la société limite son objet au rachat de portefeuilles d'assurances existant au niveau international à l'exclusion des territoires du Benelux.

La société pourra exécuter toutes activités qui seront utiles à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 6 décembre 1991 et notamment toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières, civiles, ou commerciales se rattachant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2. Acceptation de la démission des administrateurs LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., TCG GESTION S.A., CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. et décision de leur donner décharge pleine et entière.

3. Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans

4. Autorisation de nommer Monsieur Pascal Remouchamps, administrateur délégué de la société.

5. Autorisation de nommer Monsieur Jérôme Bach, Président du Conseil d'administration de la société.

6. Modification de l'article 12 des statuts relatif au pouvoir de signature pour remplacer les dispositions actuelles par «Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué. Vis-à-vis des administrations publiques, la société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur».

7. Révocation du commissaire aux comptes

8. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes en remplacement du précédent

9. Divers

2. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations.

3. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social des statuts de sorte que l'article quatre des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le Courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi du 6 décembre 1991, relative au secteur de l'assurance à Luxembourg, telle que modifiée par la loi du 8 décembre 1994, la gestion de portefeuilles d'assurances pour compte propre ou pour compte de tiers tant au niveau national qu'international.

En vue de définir les modalités de cet objectif, la société limite son objet au rachat de portefeuilles d'assurances existant au niveau international à l'exclusion des territoires du Benelux.

La société pourra exécuter toutes activités qui seront utiles à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 6 décembre 1991 et notamment toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières, civiles, ou commerciales se rattachant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter les démissions des administrateurs suivants:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (R. C. S. B 37.974),

- TCG GESTION S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (R. C. S. B 67.822),

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (R. C. S. 81.525), et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Pascal Remouchamps; directeur de société, né à Liège (Belgique) le 28 novembre 1963, demeurant à B-4130 Esneux, 10 rue d'Avister,

- Madame Erika Pierret, directrice de société, née à Montcy-notre-Dame (France) le 1^{er} décembre 1965, demeurant à L-3260 Bettembourg, 80, rue de Mondorf,

- Monsieur Jérôme Bach, avocat, né le 23 juin 1976 à Metz (France) demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Quatrième résolution

En application des dispositions de l'article onze des statuts, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'autoriser le Conseil d'administration de nommer, Monsieur Pascal Remouchamps, prénommé, administrateur délégué de la société. Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autoriser le Conseil d'administration de nommer Monsieur Jérôme Bach, prénommé, Président du Conseil d'administration de la société.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les pouvoirs de signatures de la société de sorte que les dispositions de l'article douze de la société auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué. Vis-à-vis des administrations publiques, la société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer le commissaire aux comptes de la société, à savoir Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial, demeurant au 78 rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg 80.537).

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous ici présents, se sont réunis et ont pris les décisions suivantes:

- Monsieur Pascal Remouchamps, prénommé, est nommé administrateur-délégué de la société.

- Monsieur Jérôme Bach, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance s'est levée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Remouchamps, J. Bach, E. Pierret, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2004, vol. 887, fol. 30, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066653.3/239/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

AGENCE SOGESPA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 48.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066656.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

AU CHARME D'AUTREFOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 34, rue Auguste Charles.

R. C. Luxembourg B 27.439.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(066079.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

CANUSSEL ALFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 97.618.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066100.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

50003

MD CONSULTANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 90.940.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(066246.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

KOAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 86.778.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT2392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(066251.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

LOGDIRECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.799.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(066253.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FNSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.883.

—
Suite à la démission de M. Richard Thorby, le Conseil d'Administration est modifié comme suit:

Conseil d'Administration

- M. Alan Grieve, Rigistrasse 2, 6300 Zug, Suisse.

- M. Kurt Nauer, 35 blvd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, G-D Luxembourg.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066238.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FNSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.883.

—
Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT001046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(066244.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

50004

MP LUX, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2268 Luxembourg, 41, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 102.239.

Ouverture de succursale

Nous procédons à ce jour en l'Assemblée des associés Mme Mujkic Launois Emmanuelle associée Gérante et Mr. Mujkic Joe associé et créons une succursale au Grand-Duché de Luxembourg de notre société MP INTERNATIONAL, S.à r.l. La succursale portera le nom de MP LUX.

Art. 1. Dénomination de la succursale

La société prend la dénomination de MP LUX.

Art. 2. Siège social de la succursale

Le siège social est fixé à Luxembourg sis 41, rue d'Orchimont, L-2268.

Art. 3. Gérant

Le Gérant est Mr. Mujkic Joe, demeurant au 41, rue d'Orchimont, L-2268 Luxembourg.

Art. 4. Pouvoir général de la succursale

Mr. Joe Mujkic est le représentant pour l'activité de la succursale. Il détient le pouvoir général.

Art. 5. Activités

Les activités pratiquées seront la vente et revente des composants d'emballage et emballage en lui-même, quincaillerie, équipement du foyer, articles électroménagers, articles pour le bâtiment et le foyer, articles de papeterie ainsi que d'équipement et de produits d'entretien pour moyens de transport, achats et ventes en général légaux.

Fait en triple exemplaire.

Rochonvillers, le 29 juillet 2004.

MP INTERNATIONAL, S.à r.l. / MP LUX (Succursale)

E. Mujkic Launois / J. Mujkic

Gérante / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066441.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

PARTNER-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.882.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066807.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

PEINTURE BACKES & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert.

R. C. Luxembourg B 92.996.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066808.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

ACCENTURE INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 79.873.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

(066146.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

PROFESSIONAL BUSINESS SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 73.798.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066813.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

RHEIN-TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 61.353.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066817.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

JONZAC PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 77.724.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066520.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

J.W. COMMODITY TRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 79.996.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066521.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

EUREST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, parc d'activités «Am Bann».

R. C. Luxembourg B 19.293.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Leudelange en date du 8 juin 2004

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marcel Jacobs en tant qu'administrateur et président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur et président du Conseil d'Administration Monsieur Antoine Cau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

EUREST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066103.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

EKEYP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 90.304.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066515.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

FINAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 53.415.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066516.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

GAFS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 82.244.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066517.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

DOMANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 54.243.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066513.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 89.244.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(066514.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.128.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(066633.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 15.849.

—
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. informe que la société SCAC INTERNATIONAL S.A. ayant été liquidée en date du 11 juin 2004, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 19 avril 2001 entre la société SCAC INTERNATIONAL S.A., et elle-même est devenu sans objet.

C. Bitterlich / S. Capuzzo

Senior Manager Legal / Manager

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066055.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ATEAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 87.114.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(066080.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

PRINCE CHARLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 94.094.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(066081.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

CANUSSEL DOPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 97.629.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066101.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VIVALDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 78.592.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(066082.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5880 Hesperange, 19B, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 42.142.

Monsieur Jean-Christophe Amez, 4, Peiteschbiërg, L-5686 Dalheim, démissionne de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

Hesperange, le 30 juin 2004.

J.-C. Amez.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066207.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5880 Hesperange, 19B, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 42.142.

Madame Marta Teixeira, Grand-rue, CH-1874 Champéry, démissionne de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

Hesperange, le 30 juin 2004.

M. Teixeira.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066210.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5880 Hesperange, 19B, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 42.142.

JEJAINÉ Ltd. 24, De Casto Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola British Virgin Islands, démissionne de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

Hesperange, le 30 juin 2004.

JEJAINÉ Ltd.

T. van de Werve

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066211.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

VERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 42.142.

FIDUCIAIRE GESTIONS & PARTICIPATIONS S.A. résilie le domicile de la société à son adresse professionnelle. Cette dénonciation prend effet à la date du 3 juin 2004.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

T. van de Werve Vorsselear

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066206.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

RETAIL OPERATING COMPANY LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 90.938.

Le Conseil décide de nommer à partir du 15 juillet 2004, Monsieur A. J. van der Linden, domicilié avenue de Tervuren 157, 11500 Woluwé St. Pierre, comme fondé de pouvoir pour une période de trois ans se terminant au 15 juillet 2007. Les pouvoirs sont limités à sa fonction.

Egalement à partir du 15 juillet 2004, le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur E. S. de Vries.

Pour extrait conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066126.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

EXXONMOBIL INTERNATIONAL SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 587.264,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.735.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2004

Le Conseil décide de nommer à partir du 15 juillet 2004, Monsieur A. van der Linden, domicilié avenue de Tervuren 157, 1150 Woluwé St. Pierre, comme fondé de pouvoir pour une période de trois ans se terminant au 15 juillet 2007. Les pouvoirs sont limités à sa fonction.

Egalement à partir du 15 juillet 2004, le Conseil décide de retirer les pouvoirs de fondé de pouvoir de Monsieur E. S. de Vries.

Pour extrait conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066141.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

PANEUROPEAN (SWITZERLAND), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.463.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(066144.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ID 2002, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.969.

Conformément à la législation régissant la domiciliation des sociétés, la dénonciation, avec effet immédiat, de la convention de domiciliation entre les sociétés:

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l. 37, Val St. André L-1128 Luxembourg et ID 2002 S.A. 37, Val St. André L-1128 Luxembourg est décidée.

La dénonciation du contrat de domiciliation a été notifiée en date du 5 août 2004.

Pour le domiciliataire

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

J-M. Wohl

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066187.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

BEAUTY CENTER R.K.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 96.301.

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ruben Vitor Leite Ribeiro Duarte Ribas, déménageur, né à Falagueira-Amadora (Portugal) le 3 juin 1983, demeurant à L-7317 Steinsel, 23, rue Paul Eyschen,

représenté par Madame Catherine Dogat, comptable, demeurant à F-57970 Budling, 3, chemin de la Pomperie, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 15 juillet 2004;

2.- Mademoiselle Rute da Silva Oliveira, coiffeuse, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 28 février 1980, demeurant à L-4221 Esch-sur-Alzette, 130, rue de Luxembourg.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes, ès-qualités qu'elles agissent et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les comparantes ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BEAUTY CENTER R.K.L., S.à r.l., ayant son siège social à L-3642 Kayl, 10, rue Biermecht, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1165 du 6 novembre 2003, modifiée suivant deux cessions de parts sociales sous seing privée datées du 30 septembre 2003, enregistrées à Luxembourg-Sociétés le 13 juillet 2004 références LSO-AS/03480 et AS/03477 et déposées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 juillet 2004.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 96.301.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Ruben Vitor Leite Ribeiro Duarte Ribas, prénommé, cinquante parts sociales.....	50
2.- à Mademoiselle Rute da Silva Oliveira, prénommée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3642 Kayl, 10, rue Biermecht à L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen.».

Troisième résolution

Suite aux cessions de parts sociales sous seing privé datées du 30 septembre 2003 dont il a été question ci-avant, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Par Monsieur Ruben Vitor Leite Ribeiro Duarte Ribas, déménageur, né à Falagueira-Amadora (Portugal) le 3 juin 1983, demeurant à L-7317 Steinsel, 23, rue Paul Eyschen, cinquante parts sociales,..... 50

2) Par Mademoiselle Rute da Silva Oliveira, coiffeuse, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 28 février 1980, demeurant à L-4221 Esch-sur-Alzette, 130, rue de Luxembourg, cinquante parts sociales, 50

Total: cent parts sociales,

Les parts sociales sont entièrement libérées.».

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elles connue aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: C. Dogat, R. da Silva Oliveira, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, vol. 144S, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

T. Metzler.

(066212.3/222/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

BEAUTY CENTER R.K.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 août 2004.

T. Metzler.

(066214.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

BALMORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.868.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(066162.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

CANUSSEL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 97.628.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066102.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 41.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02159, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour le conseil d'administration

Signature

(066218.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

CABAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 81.414.

Monsieur Philippe Marchal, juriste, administrateur de la société anonyme CABAN S.A., démissionne avec effet immédiat des fonctions d'administrateur de la prédite société.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

P. Marchal.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066229.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

GROSVENOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 88.464.

—
Les comptes annuels consolidés et non consolidés au 31 décembre 2003 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02412/02416, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature

Administrateur

(066220.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

GREEN COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 50.579.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

(066241.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SHEIK COAST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 41.313.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02492, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066398.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.054.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution des associés du 27 juillet 2004 que Monsieur Marc Liesch, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, demeurant au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de la résolution des associés statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066386.3/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

AIR-PUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Münsbach.
R. C. Luxembourg B 35.636.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066760.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

50013

IMMO-HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 32, rue de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 68.368.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(066239.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

LAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.785.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2001

- Monsieur Innocenti Federico, expert comptable, né à Moncalieri (Italie) le 16 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lanners René, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

LAND HOLDING S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066312.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

AM BISTROT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 59.419.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066763.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

ANCUBO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7243 Bereldange.
R. C. Luxembourg B 41.362.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066765.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

CAFE DU CENTRE MAURO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7390 Blaschette.
R. C. Luxembourg B 85.980.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066767.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

50014

CAVES SCHRAM & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher.
R. C. Luxembourg B 34.074.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066769.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

COIFFURE MARTINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8541 Nagem.
R. C. Luxembourg B 96.782.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066772.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

CONSTRUCTIONS LUX-PARACHINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5368 Schuttrange.
R. C. Luxembourg B 79.095.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066774.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

DMC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort.
R. C. Luxembourg B 51.192.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066777.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

DUOTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 48.371.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066778.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

ELECTRUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.781.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066780.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

EPICERIE VAL FLEURI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.070.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066783.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

FACE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre.

R. C. Luxembourg B 80.138.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066785.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

FRITURE MARCEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8610 Buschrodt.

R. C. Luxembourg B 96.202.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066787.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

GARAGE KREMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert.

R. C. Luxembourg B 57.265.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066789.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

GARAGE/AUTO-ECOLE BERTRAND NIC, Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach.

R. C. Luxembourg B 62.907.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066791.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

GENCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven.

R. C. Luxembourg B 45.380.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066794.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

IDEA LIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.576.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066802.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

JOMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange.
R. C. Luxembourg B 81.074.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066803.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

MAROQUINERIE DU PASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8062 Bertrange.
R. C. Luxembourg B 55.003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066806.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

MAGADAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.526.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2004

- Monsieur Innocenti Federico, expert comptable, né à Moncalieri (Italie) le 16 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lanners René, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

MAGADAN S.A.

J.M. Heitz /R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066333.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.
